

- **Réforme des retraites** / Publication de la [loi du 14.04.2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023](#) prévoyant notamment : allongement progressif de l'âge légal de départ à la retraite (64 ans) et de la durée de cotisation (43 ans pour un taux plein), assouplissement des règles de cumul emploi-retraite, accès facilité à la retraite progressive, modification des régimes sociaux des indemnités de rupture conventionnelle et des indemnités de mise à la retraite qui seront unifiés (Contribution patronale spécifique de 30% au 01.09.2023). De nombreux décrets sont attendus. Consultez la [synthèse](#) sur le site vie publique.
- **Abandon de poste et présomption de démission** / Publication du [décret du 17.04.2023](#) et d'un [questions-réponses du Ministère du travail du 18.04.2023](#) : procédure de mise en demeure, conditions du motif légitime, délai minimal de 15 jours pour reprendre son poste après notification de la mise en demeure.
- **CDD Multi-remplacement** / Dans le cadre de l'expérimentation visant à permettre aux employeurs de certains secteurs de conclure un seul contrat court pour assurer le remplacement de plusieurs salariés absents : publication du [décret du 12.04.2023](#) définissant les secteurs autorisés et d'un [questions-réponses du Ministère du travail du 13.04.2023](#).
- **Barème fiscal des indemnités kilométriques** / Publication de [l'arrêté du 27.03.2023](#) et des [Actualités de l'URSSAF du 11.04.2023](#) (+5%).

## ALERTES POINTS DE VIGILANCE

- **Télétravail et inaptitude** / Dans un arrêt du 29 mars 2023, la Cour de cassation apprécie sévèrement l'obligation de reclassement incombant à l'employeur en cas d'inaptitude : en ne permettant pas le télétravail, l'employeur n'avait pas loyalement exécuté son obligation de reclassement et avait, de ce fait, rendu le licenciement sans cause réelle et sérieuse (en l'espèce, la salariée occupait un poste de « coordinateur », le médecin du travail avait été très clair dans l'avis rendu et l'essentiel des missions de la salariée aurait pu être réalisé à domicile en télétravail et à temps partiel) - [Cass. Soc du 29.03.2023 n°21-15472](#)
- **Taxe d'apprentissage** / Le solde de la taxe d'apprentissage devra être déclaré et versé annuellement auprès de l'URSSAF les 5 ou 15 mai ([Les Actualités de l'URSSAF du 12.04.2023](#)).
- **Entretien annuel sur la charge du travail** / D'après la Cour de Cassation, l'absence d'entretien peut constituer un manquement à l'obligation de sécurité ([Cass. Soc du 13.04.2023 n°21-20043](#)).

## Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? |

### QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?

- **Épargne salariale ou Partage de la valeur** / Publication d'un [rapport intéressant du 12.04.2023](#) de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur l'évaluation de ces dispositifs.
- **Recrutement des cadres en Europe** / Publication d'un [rapport de l'APEC du 04.04.2023](#) : 15 pistes d'inspiration pour surmonter les difficultés de recrutement.
- **Évaluation des risques professionnels** / Publication en mars 2023 d'une [nouvelle brochure INRS](#).
- **Lanceur d'alerte** / Publication d'un [guide pratique en mars 2023](#) par le défenseur des droits.